

de chargement à ce port, le ministre étudierait-il la possibilité de faire immédiatement draguer cette région, car une telle opération s'impose d'urgence si l'on veut que les horaires d'expédition soient observés au cours de l'été?

(Texte)

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur le président, je vais communiquer avec les ingénieurs du ministère. Je comprends qu'il s'agit d'une question urgente et je vais la traiter comme telle. Je renseignerai l'honorable député dès que j'aurai reçu un rapport.

### LA FONCTION PUBLIQUE

HEURES DE TRAVAIL À L'IMPRIMERIE NATIONALE

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État. L'honorable secrétaire d'État pourrait-il informer la Chambre s'il est vrai que les fonctionnaires de l'Imprimerie nationale doivent travailler neuf heures par jour, sans interruption, afin de pouvoir imprimer le compte rendu officiel des débats de la Chambre?

(Traduction)

**L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est contraire au Règlement de demander à un ministre d'affirmer la véracité de certaines déclarations ou de révéler des renseignements à la Chambre. Si le renseignement que l'honorable représentant cherche à faire connaître est exact, à mon avis c'est regrettable. Je devrai m'informer.

### LA PRODUCTION DE DÉFENSE

ON AURAIT L'INTENTION D'ANNULER LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Le ministre de la Défense nationale peut-il dire s'il a terminé l'examen du programme de construction de frégates à des fins multiples?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Pas encore, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Martineau:** Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre dirait-il si, dans l'examen très prolongé qu'il fait de cette question, il tiendra compte de la déclaration du chef de l'état-major de la marine voulant que ces navires soient nécessaires à la marine de notre pays?

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, monsieur l'Orateur.

### LE LOGEMENT

SUDBURY—TAXES POUR AMÉLIORATIONS LOCALES DANS UNE ENTREPRISE DE LOTISSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. R. Mitchell (Sudbury):** Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement. Lui a-t-on signalé les articles qui ont paru récemment dans le *Star*, de Sudbury, au sujet de l'entreprise de lotissement Northern Heights dont les habitants, dit-on, ne peuvent se permettre de payer les taxes pour améliorations locales et qui, de toute façon, avaient l'impression, lorsqu'ils ont acheté leurs propriétés, que le prix d'achat comprenait ces taxes?

Des voix: Règlement!

**L'hon. J. R. Garland (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, je désire remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question qui revêt une importance et une urgence pour certains citoyens. Je suis au courant des articles mentionnés et je sais que certains propriétaires de terrains sont mécontents de la taxe pour améliorations locales.

Habituellement, dans le cas d'une vente de terrains d'un groupement parcellaire, le prix d'achat comprend le prix global du terrain et environ 50 p. 100 du coût des services. Les 50 p. 100 qui restent sont perçus par la municipalité au nom du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial au moyen d'une taxe spéciale échelonnée sur une période de 15 ans.

Il est difficile de comprendre comment certains résidents peuvent prétendre qu'ils avaient l'impression, lorsqu'ils ont acheté leur propriété, que le prix d'achat comprenait tout le coût des améliorations locales. Tous les acheteurs savaient très bien qu'ils ne payaient que 50 p. 100 du coût des services. Ce renseignement figurait dans les documents de vente de la Société centrale d'hypothèques et de logement et il a paru dans des annonces de journaux portant sur le projet ainsi que dans les offres d'achat que tous les acheteurs ont signées. En outre, les représentants locaux de la Société ont expliqué ce point au moment de la vente.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pour ma propre gouverne, j'aimerais savoir quelle différence il y a entre la question du député de Sudbury (M. Mitchell) à laquelle le ministre a répondu et celle du député de Prince-Edward-Lennox (M. Alkenbrack), qui a été déclarée irrecevable.